



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2019-09

Nombre de représentants  
au Comité Syndical :

en exercice : 28  
présents : 2  
pouvoirs : 2

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 27 juin à 11h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez

Date de la convocation de la réunion : 20 juin 2019  
Date d'envoi des rapports : 20 juin 2019

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU et Monique BUERBA

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Gisèle RIGAL à Madame Magali BESSAOU  
Monsieur Serge JULIEN à Madame Monique BUERBA

Présidente de séance : Madame Magali BESSAOU  
Secrétaire de séance : Madame Monique BUERBA

**Frais de déplacement**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,  
Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 07 mai 2019, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 20 juin 2019, à 15h00,  
Considérant les rapports adressés le 13 juin 2019,  
Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces conditions, de tenir cette dernière,  
Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 20 juin 2019, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 27 juin 2019, à 11h00,

Vu ensemble, les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié,  
Considérant les missions dévolues aux agents du syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron,  
Considérant la nécessité de fixer un cadre équitable permettant une juste prise en charge de leurs frais de déplacement à cette occasion,  
Vu l'avis du comité technique le 7 juin 2019,

Déposé en Préfecture le

- 3 JUL. 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- approuve les conditions de remboursement des frais de déplacement des agents du syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron selon le trajet le plus court, en considérant soit la résidence administrative de l'agent, soit sa résidence familiale,
- dit que ces dispositions entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2019-2020

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

**Sens des votes :**

Pour : 4  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5 place Sainte Catherine – 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Frais de déplacements

.....

Date de décision: 27/06/2019

Date de réception de l'accusé 03/07/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20190627\_09

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20190627-20190627\_09-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 2019\_09 Frais de déplacement.pdf ( 99\_DE-012-251200986-20190627-20190627\_09-DE-1-1\_1.pdf )